

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CARBONE LORRAINE

(Euronext Paris)

- 1 - Par courrier du 7 avril 2008, les sociétés FMR LLC. (82, Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109 Etats-Unis) et Fidelity International Limited (FIL) (PO Box HM 670, Hamilton HMCX, Bermudes), agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, ont déclaré avoir franchi en hausse, le 3 avril 2008, par suite d'une acquisition d'actions CARBONE-LORRAINE, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société CARBONE-LORRAINE, et détenir pour le compte de ces fonds, 1 470 515 actions CARBONE-LORRAINE représentant autant de droits de vote, soit 10,30% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Par ailleurs, FMR LLC. et FIL précisent qu'en vertu des contrats entre les sociétés de gestion et les administrateurs, ou les fidéicommissaires des fonds, les sociétés de gestion ont le pouvoir de prendre des décisions en matière d'acquisition et de cession des actions pour le compte desdits fonds et quelquefois des décisions concernant les droits de vote attachés aux actions détenues par ces derniers.

Chacun des portefeuilles détenus par les fonds ayant un objectif d'investissement différent, les décisions d'investissement concernant ceux-ci se prennent indépendamment et dans les intérêts des fonds gérés.

- 2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« FMR et FIL n'envisagent pas d'acquérir le contrôle de la société CARBONE-LORRAINE, ni de demander [leur] nomination ou celle d'une ou plusieurs autres personnes aux organes de direction ou de surveillance de la société.

FMR et FIL n'agissent pas de concert ni entre elles ni avec une quelconque tierce partie.

FMR et FIL envisagent de poursuivre leurs achats sans pour autant exclure la possibilité de procéder à des cessions, selon les conditions de marché. »

(1) Sur la base d'un capital composé de 14 280 735 actions représentant autant de droits de vote.